

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 02 JUILLET 2024

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : BAGARD Stéphanie, DA SILVA Corinne, RAFFA Simone, SAUPIN Lila, MM : BRODHAG Sébastien, CARCHANO Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland, TERNOIS James

Excusées ayant donné procuration : Mmes : HAENEL Isabelle (procuration à M. ENGASSER Thierry) et Mme PIERREZ Sabine (procuration à Mme BAGARD Stéphanie)

A été nommé secrétaire : Monsieur WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2024
 - 02/ Acquisition foncière
 - 03/ Désignation d'un représentant communal auprès du Conseil de Développement M2A
 - 04/ Protection sociale complémentaire du personnel – prolongation de la convention CDG68
 - 05/ Suppression de la régie communale « Licence IV »
 - 06/ Règlementation des cimetières : validation du nouveau règlement
 - 07/ Subvention à l'association « Les Craquantes Roses »
 - 08/ Divers
 - 09/ Tour de table
-

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance à 19h30.

Il informe l'assemblée que 2 points sont à ajouter à l'ordre du jour, à savoir :

- Opération de reprise d'un véhicule communal
- Restructuration de la maison forestière : exonération des pénalités de retard

01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2024

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le compte-rendu du 21 mai 2024

02/ Acquisition foncière

Suite à l'offre de cession qui nous est parvenue de Messieurs Joël et Eric CONREAUX, ainsi qu'au découpage des parcelles 267 et 268 de la section 10, dûment établi par PV d'arpentage auprès d'un géomètre mandaté par la commune, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 26/03/2024, Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre des vendeurs et de procéder aux acquisitions foncières suivantes :

- * section 10 n° 551 d'une contenance de 0,31 are
- * section 10 n° 553 d'une contenance de 0,30 are

Cette emprise foncière, d'une surface totale de 0,61 are, sera destinée à la réalisation d'un "cheminement piéton/cycle" d'une largeur de 2m, correspondant à l'emplacement réservé n°1 figurant au plan de zonage du PLU de Hombourg.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces 2 parcelles au prix de 19 000€ l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte l'offre de cession des parcelles listées ci-dessus au prix de 19 000€ l'are
- approuve l'acquisition des 2 parcelles situées rue du Canal d'Alsace et listées ci-dessus d'une surface totale de 0,61 are au prix de 11 590€
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout document et acte y afférent

03/ Désignation d'un représentant communal auprès du Conseil de Développement M2A

Les Conseils de Développement (CDD) sont des instances participatives composées de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Il a vocation à nourrir et enrichir les projets du territoire. Il est force de proposition et intervient en complémentarité avec d'autres instances participatives ou initiatives territoriales.

Peut être membre du Conseil de Développement toute personne physique majeure habitant ou travaillant sur le territoire de l'agglomération. Sont exclues les personnes détenant un mandat électif national ou local.

Monsieur Stéphane JOSSET avait été désigné pour représenter notre commune depuis 2021. Le mandat arrivant à sa fin et Monsieur JOSSET s'appêtant à quitter le village, Monsieur le Maire propose à présent de désigner Monsieur Gilles BOURDALEIX qui remplit toutes les conditions de désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- désigne Monsieur Gilles BOURDALEIX comme représentant communal au sein du Conseil de Développement de la M2A pour le mandat 2024-2029.
- autorise Monsieur le Maire à remplir tout document et acte afférent à cette désignation

04/ Protection sociale complémentaire du personnel – prolongation de la convention CDG68

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2ème semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1er janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du *Conseil Municipal* décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

Article 2 : prend acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1er janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95%	0,82%	0,94%
Invalidité	95%	0,44%	0,51%
Perte de retraite	95%	0,62%	0,71%
Décès / PTIA	100%	0,34%	0,34%

Article 3 : autorise le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

05/ Suppression de la régie communale « Licence IV »

Notre commune est propriétaire de la dernière licence IV du village depuis son acquisition, le 10 octobre 2005.

Une régie de recettes a donc été créée en 2009 afin de pouvoir encaisser les revenus générés par son exploitation obligatoire et réglementée, 2 jours par an, lors de la Fête au Village.

Depuis le 15 mai 2024, cette licence est louée à Marc Jacquinot, qui l'exploite dans le cadre de l'activité de la SAS MARC JACQUINOT et de son restaurant "La Maison Forestière".

Monsieur le Maire propose donc de supprimer la régie de recettes "Licence IV" à compter du 1^{er} août 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide la suppression de la régie de recettes "Licence IV" à compter du 1^{er} août 2024

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

06/ Règlementation des cimetières : validation du nouveau règlement

Après lecture du projet de règlement, deux points sont relevés par Roland RIEGERT :

- la circulation des animaux domestiques tenus en laisse
- l'ouverture du choix de cimetière aux concessionnaires

Monsieur le Maire propose d'en reparler lors de la prochaine séance, une fois la législation vérifiée.

Ce point est donc reporté.

07/ Subvention à l'association « Les Craquantes Roses »

L'association "Les Craquantes Roses", basée à Hirsingue, se mobilise pour la lutte contre le cancer du sein et pour le bien-être des malades.

Leurs différentes collectes de dons ont pour but d'offrir un fauteuil de massage ainsi qu'un casque de réalité virtuelle au service d'oncologie de Mulhouse afin que les patients soient plus détendus avant leurs séances de chimiothérapie.

Actuellement, elle a pour projet d'organiser un trek solidaire au Maroc et sollicite notre commune afin de réunir un maximum de fonds pour permettre sa réalisation.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 200€ à l'association "Les Craquantes Roses"
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

08/ Opération de reprise d'un véhicule communal

Conformément aux projets d'investissement 2024, le service technique communal va prochainement être doté d'un nouveau véhicule Expert électrique.

La transaction s'effectuera auprès de la concession Peugeot Mulhouse Grand Est de Illzach qui propose la reprise de l'ancien véhicule Expert pour la somme de 5000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de reprise de la concession Peugeot Mulhouse Grand Est de Illzach d'un montant de 5000€ pour le véhicule Expert immatriculé EN-163-FX
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la sortie du véhicule de l'actif communal
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

09/ Restructuration de la maison forestière : exonération des pénalités de retard

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles relatifs à l'exécution et à la modification des marchés publics,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 11 Octobre 2022, 15 Novembre 2022, 9 Février 2023 et 29 Mars 2023 attribuant les lots de travaux du présent marché,

Vu le marché de travaux signé avec les différentes entreprises des 15 lots

Vu le CCAP du présent marché et notamment son article 7.1 prévoyant une durée globale d'un mois de préparation et de 9 mois de travaux à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage

Considérant que des problèmes de délais sont apparus dans l'exécution du marché de travaux, indépendants de la volonté et de la responsabilité des entreprises titulaires,

Considérant que ces problèmes de délai ne permettent pas de respecter le délai d'exécution initialement prévu dans le marché,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de préciser que ce retard n'est pas imputable aux entreprises titulaires, et que par conséquent, aucune pénalité de retard ne leur sera appliquée.

- d'autoriser le Maire à signer tout document y relatif.

Roland RIEGERT demande les raisons de ce retard.

Nicolas WENTZ explique que ce retard est dû principalement au délai d'approvisionnement des tuiles qui a désorganisé le chantier.

10/ Divers

- Location du plateau sportif par un club extérieur : Monsieur le Maire explique que le club de basket de Chalampé nous sollicite pour obtenir, de façon pérenne, un créneau hebdomadaire, afin de proposer des nouveaux cours à ses licenciés, devenus très nombreux. Quelques créneaux sont encore disponibles, mais sur le principe, Monsieur le Maire tient à obtenir l'avis du Conseil Municipal. Jusqu'à présent, seules des mises à dispositions temporaires, souvent en raison de travaux dans leur salle habituelle, ont été accordées aux clubs extérieurs.

Lila SAUPIN propose d'accepter, mais que le club devienne une entente « Hombourg-Chalampé ».

Noël GRANDIDIER craint que d'autres clubs extérieurs souhaitent également obtenir des créneaux suite à notre accord.

Monsieur le Maire admet que pour solutionner le problème, nous pourrions tout simplement créer un club de basket à Hombourg, mais qui le gèrera ? La gestion d'un club est une lourde responsabilité. Pour preuve, le club de football de Petit-Landau vient de s'éteindre.

Roland RIEGERT souhaite connaître le nombre d'enfants hombourgeois inscrits au basket. Stéphanie BAGARD lui répond qu'une vingtaine d'enfants hombourgeois sont actuellement licenciés du club.

Après ce tour de table, Monsieur le Maire propose donc de leur envoyer les créneaux disponibles de notre plateau sportif, pour une mise à disposition gracieuse, en contrepartie d'une discussion liée à l'organisation générale de cette nouvelle activité hombourgeoise

ainsi qu'à la valorisation de notre commune. Cette mise à disposition serait rediscutée chaque année.

- Sécurisation de la rue de la Gare 8 : Cette rue en sens unique étant régulièrement prise à contresens, une réunion s'est tenue afin de trouver une solution. Toutes les entreprises de la rue de la gare 8 et de la rue du Canal d'Alsace ont été invitées, et toutes ont répondu présentes. La proposition d'aménagement suivante leur a été présentée et a été validée à l'unanimité, à savoir, la mise en place de marquages zébra, de potelets en plastiques et de moraines supplémentaires afin de dissuader l'engagement en sens unique, réduire la voie et empêcher le stationnement des poids lourds sur les bas-côtés.



- Microcentrale : La situation administrative est complexe, ce qui ralentit l'avancée du projet. Mais un rendez-vous avec le Sous-Préfet a eu lieu et l'ONF sera prochainement rencontrée. Le projet avance, mais doucement.
- Repas annuel : il est proposé d'organiser le repas annuel du Conseil Municipal au Restaurant de la Maison forestière. Monsieur le Maire suggère de convier également le personnel communal et de privatiser le restaurant. Il souhaiterait que soit évitée la période de Noël, déjà bien chargée. La date du mercredi 06 novembre 2024 au soir est proposée. À vérifier avec le personnel communal ainsi qu'avec le restaurant.
- Etude mutualisée : une prospective démographique va prochainement être demandée auprès de l'Afut (ex AURM), au bénéfice des 6 villages ex-CCPFRS ainsi que de la SPL.
- Fête au village 2024 : Monsieur le Maire remercie Stéphanie BAGARD pour l'organisation de cette fête tant appréciée de la population, toutes générations confondues. Elle a su garder le sourire malgré les obstacles.

- Les prochaines dates de séances du Conseil Municipal sont fixées :
 - Jeudi 19 septembre 2024 à 19h30
 - Mardi 22 octobre 2024 à 19h30
 - Mardi 10 décembre 2024 à 19h30

11/ Tour de table

- Lila SAUPIN :
 - Commission Seniors : il est proposé d'offrir un repas aux 7 bénévoles de la commission Seniors pour les remercier de leur investissement tout au long de l'année. Monsieur le Maire accepte avec plaisir.
 - Repas de Noël des aînés : 15 décembre 2024. À vos agendas !
 - Groupe scolaire : les effectifs de rentrée 2024 sont présentés :
 - Ecole maternelle : 50 élèves divisés en 2 classes de 25 de 3 niveaux
 - Ecole primaire : 86 élèves divisés en 4 classes
 - CP/CE1 : 22 élèves
 - CE1/CE2 : 21 élèves
 - CE2/CM1 : 21 élèves
 - CM1/CM2 : 22 élèves
- Raymond MOEBEL :
 - Isolation du Complexe sportif : les travaux touchent à leur fin. La pose du crépi du complexe sportif est terminée. Les couleurs, choisies par le Conseil Municipal, rajeunissent bien le bâtiment.
- Simone RAFFA :
 - Elections Européennes et Sénatoriales : elle tient à adresser ses remerciements à Elodie WALTISPERGER pour son implication et son professionnalisme durant toute cette longue période électorale. Une très belle réactivité ! Monsieur le Maire confirme et la remercie à son tour. Il félicite également Nicolas WENTZ pour la nouvelle disposition du bureau de vote qui facilite la circulation des électeurs.
 - Budget MJC : Suite aux différentes remarques ayant été faites lors de l'élaboration du budget primitif 2024, elle tient à préciser que la MJC a choisi de mettre en place un système d'épargne provisoire pour parer au versement échelonné de la subvention communale annuelle. Elle informe également que, conformément au conseil de Monsieur le Maire, des demandes de subventions seront dorénavant engagées à chaque lancement de projet culturel.
 - Fête au village : elle propose la mise en place d'un écran géant en cas de championnat sportif pour faire venir les gens. Stéphanie trouve que cela serait dommage pour les prestations des musiciens.
- Noël GRANDIDIER :
 - Barbecue communal : des réhausses ont été livrées et offertes par Permite PUYOL, qui les a personnellement créées. Monsieur le Maire propose de faire une photo de ce nouveau matériel et de le remercier par le biais du bulletin communal.

- Corinne DA SILVA :
 - Restaurant de la Maison forestière : Elle demande si les horaires d'ouverture annoncés par le restaurant sont des horaires définitifs ou évolutifs car de nombreuses personnes les trouvent trop restreints. Monsieur le Maire répond qu'il est important que la population prenne conscience que la commune est uniquement la propriétaire des lieux et qu'en aucun cas, elle n'interférera dans l'organisation du restaurant. Il explique néanmoins l'énorme difficulté à créer une équipe de restauration à l'heure actuelle, ce qui a dû amener M. et Mme Jacquinet à réduire leurs horaires. Monsieur WENTZ ajoute qu'il est important de consulter les horaires des autres restaurants du secteur afin de comparer. Monsieur le Maire souhaite que la population soit plus conciliante. L'enjeu pour notre commune est que ce restaurant fonctionne.

- Roland RIEGERT :
 - Fête au village : l'association des Quilles Rhin Hardt ainsi que l'Amicale des sapeurs-pompiers remercient chaleureusement les agents techniques ainsi que Stéphanie BAGARD pour leur aide et leur disponibilité lors de l'organisation de cette fête. Roland RIEGERT remercie également Sébastien BRODHAG et David MEYER pour le prêt de leurs véhicules agricoles lors du blocage des rues.
 - EPHAD les Molènes : suite à l'assemblée générale, il informe que l'établissement est complet et qu'une liste d'attente existe. Suite à un sondage national, il a été classé 6^{ème} du Grand Est et obtient même la 1^{ère} place en Alsace au niveau du taux de satisfaction.
 - Passation de commandement SP : La cérémonie de passation de commandement du corps des sapeurs-pompiers entre Roland RIEGERT et Loïc RIEGERT aura lieu le 08 septembre prochain. Il précise qu'il ne prend pas sa retraite pour autant et qu'il a renouvelé son engagement de sapeur-pompier volontaire jusqu'à ses 65 ans.

- Sébastien CARCHANO :
 - Projet d'installation de Microsoft à Petit-Landau : il est demandé où en est le projet. Monsieur le Maire explique qu'il a eu l'information la veille de l'annonce dans la Presse, et qu'il n'a plus jamais été contacté depuis. Puisque le développement économique est une compétence de l'agglomération, un courrier vient d'être rédigé à l'attention du Président, Fabian JORDAN, afin de lui demander d'accéder à certaines informations primordiales pour la gestion de notre commune ainsi que de notre environnement. Une copie sera envoyée à la commune de Petit-Landau pour information. Monsieur le Maire rappelle que lors de l'installation de l'entreprise Euroglas, la commune de Petit-Landau a régulièrement été associée aux discussions.

- Sébastien BRODHAG :
 - Travaux d'enfouissement de la ligne électrique Nord : un endommagement d'une conduite d'irrigation par une pelleuse a provoqué des dommages sur le câble électrique lors de sa mise sous pression, provoquant une coupure électrique le 1^{er} juillet dernier. ENEDIS a dû intervenir en urgence et a dû ouvrir le terrain agricole afin de pouvoir accéder aux câbles. Tout a, heureusement, été réparé assez rapidement.

- Stéphanie BAGARD :

- Fête au Village 2024 : un beau bilan, tout s'est très bien passé. Les associations locales étaient ravies et ce fut un plaisir de travailler avec elles. Beaucoup de dynamisme et d'entraide ont été constatés. 2 associations n'ont cependant pas eu de chance avec la météo : la MJC et la Fraternelle des donneurs de sang, qui n'ont pas fait le chiffre espéré. Monsieur le Maire rappelle que les fêtes en plein air sont toujours tributaires de la météo, c'est le risque.
Stéphanie BAGARD précise que l'aspect caritatif de cette manifestation, proposé cette année pour la première fois, sera respecté puisque les associations qui le souhaitent pourront faire un don à l'association CARITAS. Stéphanie BAGARD rappelle également à toutes les associations l'aspect rotatif de la buvette, précisé dans la charte. Rien n'est figé.
- Festival Météo campagne : aura lieu le 09 août 2024 au complexe sportif et sera organisé en partenariat avec le club de Quilles Rhin Hardt, la MJC et le Rugby club d'Ottmarsheim
- Festival des légendes : sera de passage le 15 septembre 2024 au complexe sportif. Attention, une pause-café animée par un concert de Marikala aura lieu cette année ! Venez nombreux admirer tous ces beaux véhicules !
- Biennale de la photographie de Mulhouse : mise en place des photos en septembre mais inauguration reportée en raison de l'absence de l'artiste.

La séance est levée à 21h40.